

# RÉSEAU RURAL RÉGIONAL EN RÉGION CENTRE

## "BIODIVERSITÉ, POUR UNE PRISE DE CONSCIENCE PARTAGÉE"

**La biodiversité prise en compte par les élus, les agriculteurs et les forestiers : Analyse des freins et leviers à l'action**



Le Réseau Rural en région Centre est piloté par l'Etat (SGAR et DRAAF) et le Conseil régional. La vocation du Réseau est de décloisonner les acteurs du monde rural, par l'échange, la capitalisation, la mutualisation et la valorisation des initiatives autour de thématiques transversales et innovantes. En 2011, le Réseau rural régional a lancé un appel à initiatives pour identifier les freins et leviers à la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité. C'est dans ce contexte qu'InPACT Centre et Nature Centre ont mené cette étude.

# 1 • L'ÉTUDE EN BREF : PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE

## Biodiversité : de quoi parlons-nous ?

Nous nous référons à la définition de la Convention sur la Diversité Biologique (1992) : « La variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, ainsi que celle des écosystèmes ».

## Une étude territoriale

L'objectif de l'étude était d'identifier les freins et leviers conditionnant la réussite d'actions sur la biodiversité auprès des agriculteurs, des forestiers et des élus.

Le travail a duré un an, de novembre 2011 à octobre 2012. Une première phase de **recensement de 30 acteurs régionaux** nous a permis d'acquérir une bonne connaissance du contexte, d'élaborer une typologie des acteurs et des actions menées.

Pour toucher au mieux les acteurs locaux, nous avons choisi d'étudier des **dynamiques territoriales mettant en jeu différents types d'acteurs**. En lien avec nos partenaires, nous avons sélectionné 3 territoires d'étude :

- **Le Boischaut Sud** : MAET zones humides ; structuration de la filière bois déchiqueté.
- **Le Pays Loire Beauce** : Programme Leader et Contrat de Pays.

- **La Vallée de l'Indre** : Zone Natura 2000 Basses vallées de la Vienne et de l'Indre ; Espace Naturel Sensible des Prairies du Roy.

**Les partenaires techniques** sont la SEPANT (37), l'ADEAR 37, Loiret Nature Environnement (45), Indre Nature (36) et l'ADAR CIVAM (36). Co-pilotage régional par InPACT Centre et Nature Centre.

## Le recueil d'informations qualitatives

Nous avons mené **76 entretiens semi-directifs** au niveau régional et local. Ils nous ont permis de recueillir des éléments qualitatifs sur les pratiques et les représentations des acteurs (agents et élus des collectivités territoriales, agriculteurs, acteurs de l'environnement...).

Organisées dans chaque territoire, des réunions de restitution intermédiaires nous ont permis d'affiner les résultats.

## Les résultats produits

- **1 rapport technique** détaillé de 100 pages.
- **1 document de synthèse** composé de 5 fiches présentant les dynamiques territoriales analysées, 3 fiches sur les freins et leviers par types d'acteurs (agriculteurs, élus, forestiers) et une fiche de synthèse globale.

## La proximité appliquée aux questions environnementales

Le courant de la proximité a été le fil conducteur de notre étude (Torre et Zuindeau, 2006).

- **Proximité géographique** : Sommes-nous "loin de" ou "près de" ? Pour le déterminer, il faut prendre en compte la manière dont l'espace est structuré, mais aussi le jugement porté par les individus ou un groupe. Avec son histoire, son patrimoine et ses habitants, l'espace géographique peut également être porteur d'identité.
- **Proximité organisée** : Quelle capacité ont des acteurs à interagir ? Cette proximité peut se créer dans une logique de similitude (les acteurs partagent une histoire, des représentations, des valeurs ou un langage communs) et/ou dans une logique d'appartenance (chaque acteur a un rôle précis à jouer, en complémentarité des autres, ce qui implique une régulation politique).

Nous avons fait l'hypothèse que c'est une combinaison de ces différents types de proximité qui permet de réussir des actions en faveur de la biodiversité. Nous nous sommes donc demandés comment, sur un territoire donné, créer une proximité qui amène des acteurs locaux à agir en faveur de la biodiversité.



## 2 • ZOOM SUR LE BOISCHAUT SUD DE L'INDRE : CONTRACTUALISATION DE MAET ZONES HUMIDES

Le Territoire du Boischaud Sud de l'Indre couvre 190 000 hectares, dont 17 000 de zones humides. Les exploitations, dont la SAU (surface agricole utile) moyenne est inférieure à 100 ha, sont majoritairement orientées vers la polyculture-élevage, l'élevage bovin viande et l'élevage ovin/caprin. La Mesure Agri-Environnementale Territorialisée (MAET) Zones humides a pour objectifs de préserver la biodiversité des prairies humides et la qualité de l'eau sur le territoire, et d'éviter le départ en friches de ces zones difficiles en maintenant une activité d'élevage.

### Une histoire et des partenariats agri-environnementaux

La gestion de la biodiversité en Boischaud Sud est une histoire qui dure depuis 2002, avec les **Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE)** puis les **Contrats d'Agriculture Durable (CAD)**, qui ont été une étape clé dans l'aide accordée pour la gestion de la biodiversité.

Fin 2008, le « **Carrefour de la Multifonctionnalité Agricole** » organisé sur la biodiversité par l'ADAR (Association pour le Développement Agricole et Rural) et le CODAR (Comité de Développement Agricole et Rural) a permis l'émergence de réflexions collectives à partir des actions locales réalisées (diagnostic biodiversité, journée découverte). Le 26 juin 2009 a été mis en place le **comité de pilotage « Maintien de la biodiversité et des paysages dans le Boischaud Sud »** présidé par le sous-préfet de La Châtre et assisté par le Directeur de la Direction Départementale des Territoires. La **préparation d'un projet partagé** a permis de répondre rapidement à l'appel à projet du Plan national d'action sur les zones humides en février 2011.

Pour financer la MAET retenue, l'Etat a alloué 500 000 € au territoire du Boischaud Sud en 2011 (animation prise en charge par le FEADER). L'engagement dans cette mesure impliquait le **respect par les agriculteurs d'un cahier des charges basé sur la non-utilisation d'intrants pendant 5 ans**, en l'échange de quoi ils étaient rémunérés à hauteur de **261 €/an/ha contractualisé**. C'est la réalisation préalable d'un diagnostic biodiversité par Indre Nature qui permettait de déterminer quelles étaient les prairies engageables dans le dispositif.

### Des résultats encourageants

En 2011, **384 hectares ont été engagés, soit 54 agriculteurs. La totalité de l'enveloppe a été consommée**. Les zones engagées ont permis une continuité et une proximité des cours d'eau de 1ère catégorie, qui permettent des impacts environnementaux notables. Aujourd'hui, **une dynamique anime le territoire** autour de la gestion de la biodiversité.

### Réussites et difficultés identifiées

Déclenchement du projet	Préparation et cadrage	Réalisation opérationnelle
<ul style="list-style-type: none"><li>+ Partenariat historique entre structures agricoles (ADAR, CODAR) et environnementalistes (Indre Nature)</li><li>+ Attachement fort au territoire du Boischaud Sud (paysages)</li><li>+ Rôle du sous-préfet dans le processus de concertation</li><li>+ Cohérence du projet avec les réalités de terrain (problématiques d'élevage)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>+ Réactivité du groupe de travail face aux délais institutionnels</li><li>+ Portage officiel par le Pays et animation déléguée aux structures de terrain</li><li>- Inadéquation entre le cadre institutionnel et le projet de terrain</li><li>- Enveloppe financière limitante</li><li>- Turn-over des mesures (changement dès 2012)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>+ Animation de proximité grâce à des financements appropriés</li><li>+ Cahier des charges adapté au public visé, qui a permis l'adhésion</li><li>+ Dialogue entre environnementalistes et agriculteurs sur le terrain</li><li>- Inadéquation du calendrier institutionnel avec la réalité de terrain (période de réalisation des diagnostics)</li></ul>



# 3 • RECOMMANDATIONS POUR LES PORTEURS DE PROJET

## Définir un territoire de projet cohérent

**Veiller à la cohérence administrative et naturelle du territoire** : dans l'idéal, choisir un territoire assez homogène naturellement et géré par une seule collectivité territoriale. Ces conditions semblent difficiles à remplir au-delà de l'échelle d'un Pays ou d'un Parc Naturel Régional.

Un territoire bien délimité peut être porteur d'identité et devenir un **objet d'attachement et un élément de motivation** pour les acteurs de terrain.

## Intégrer la biodiversité dans un projet de territoire

- Définir un projet de territoire : **partager une vision commune du territoire**, de ses enjeux et des objectifs à atteindre.
- Faire de la biodiversité une réponse à ces enjeux, en l'intégrant dans les **politiques de territoire**. Par exemple : gestion du risque inondation, tourisme vert, lutte contre la déprise agricole...
- Aborder la question de la biodiversité comme une **responsabilité collective**. Des acteurs différents s'impliquent autour d'un même objectif, chacun ayant un rôle précis à jouer. Cette approche renforce l'implication de chacun et évite de stigmatiser certains acteurs comme les grands responsables des problèmes environnementaux.
- Prendre en compte **l'histoire du territoire** (partenariats historiques ou histoire agro-environnementale). Laisser du temps pour la maturation du projet.

## Mettre en place un portage politique et une animation de proximité

- **Trouver un porteur politique** : une personne qui porte une responsabilité sur le territoire, reconnue et légitime. Elle assure les rôles de régulation et de reconnaissance des acteurs.
- **Assurer une animation de proximité** : intermédiaire entre l'administration et le terrain, animateur des réflexions et concertations, mise en lien de tous les acteurs (réseau relationnel), interlocuteur privilégié sur le terrain (facilitateur, appui administratif et technique).

## Impliquer le public visé et les habitants du territoire

- Mettre en place un **changement progressif des pratiques**, étalé dans le temps, dans le cadre d'une démarche co-construite avec les acteurs concernés. Prévoir des mesures incitatives pour les acteurs de terrain : le levier financier facilite l'entrée des acteurs dans la démarche.
- Sensibiliser et former tous les acteurs du territoire sur la **connaissance pratique de la biodiversité locale**, qui est un élément de motivation. Communiquer régulièrement sur le projet mis en place.

### InPACT Centre

*Initiatives pour une agriculture durable, citoyenne et territoriale en région Centre*

Contact : Nathalie Picard - Coordinatrice

Tel : 09 54 70 77 44 • 06 95 84 20 68

[inpact.centre@yahoo.fr](mailto:inpact.centre@yahoo.fr)

**ADAR CIVAM**, membre du réseau InPACT dans l'Indre

Contact : Céline Bihel

Tel : 02 54 48 08 82

[bihel.adar.bs@orange.fr](mailto:bihel.adar.bs@orange.fr)

### Nature Centre

*Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement*

Contact : Lucile Filipiak - Directrice

Tel : 02 38 62 78 57

[lucile.filipiak@naturecentre.org](mailto:lucile.filipiak@naturecentre.org)

**Indre Nature**, membre du réseau Nature Centre

Contact : Marie-Hélène Froger

Tel : 09 72 15 87 70

[marie-helene.froger@indrenature.net](mailto:marie-helene.froger@indrenature.net)

